

Table des matières

Table des matières

Table des matières.....	2
Budget consolidé.....	3
Budget principal.....	4
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	4
A. Dépenses de fonctionnement par chapitre.....	4
B. Évolution des dépenses de fonctionnement par politiques publiques.....	10
C. Les recettes de fonctionnement par chapitre.....	12
II. SECTION D'INVESTISSEMENT.....	19
A. Dépenses d'investissement.....	19
B. Recettes d'investissement.....	23
Budgets annexes.....	25
I. Transports urbains.....	25
A. Exploitation.....	25
B. Investissement.....	25
II. Élimination et valorisation des déchets.....	27
A. Fonctionnement.....	27
B. Investissement.....	28
III. Assainissement.....	29
A. Exploitation.....	29
B. Investissement.....	30
IV. Réseaux de chaleur.....	32
A. Exploitation.....	32
B. Investissement.....	33
V. Centre des congrès.....	34
A. Exploitation.....	34
B. Investissement.....	34
VI. Zones d'aménagement métropolitaines.....	35
VII. Crématorium et production d'énergie photovoltaïque.....	36
A. Crématorium.....	36
B. Production d'énergie photovoltaïque.....	36

Budget consolidé

Le budget consolidé 2024 se chiffre à 1,08 Md€, en évolution de 11% par rapport à l'année 2023, soit +105,6 M€, du fait principalement du haut niveau des dépenses d'investissement sur le budget principal (+41,4 M€) et le budget annexe Transports Urbains (+50,5 M€). Les dépenses de fonctionnement sont en hausse globale de 4%, marquées par les effets de l'inflation et la continuité en 2024 des travaux de restructuration de l'usine de valorisation des déchets de Villejean, travaux qui induisent des coûts de détournement des déchets vers d'autres sites de traitement et un coût plus élevé de la fourniture d'énergie pour le réseau de chaleur nord.

Budget dépenses réelles (1) (en M€)	Fonctionnement		Investissement		Budget total consolidé(2)	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Budget principal (3)	230,1	236,4	234,7	276,1	464,8	512,5
Transports urbains	187,5	197,8	108,0	158,5	295,5	356,3
Élimination valorisation déchets	64,1	71,1	59,4	41,9	123,6	113,0
Assainissement	36,0	27,6	38,1	42,8	74,1	70,4
Centre des congrès	6,7	6,5	1,6	1,3	8,3	7,8
Réseaux de chaleur	1,5	6,4	2,9	6,7	4,4	13,1
ZAE-ZAC	3,6	4,9	0,0	0,3	3,6	5,2
Crématorium	0,037	0,050	0,377	1,693	0,414	1,743
Production énergie photovoltaïque	0,005	0,005	0,020	0,020	0,025	0,025
	529,6	550,7	445,0	529,5	974,6	1 080,2
		21,1	4%	84,5	19%	105,6
						11%

(1) après retraitement : des réintégrations d'avances en investissement (53,8 M€), des flux inter budgets (51,5 M€), de la part des dépenses mutualisées masse salariale remboursées par la Ville de Rennes (34,3 M€)

(2) le total des dépenses réelles consolidées 2024 sans retraitement est de 1 241 M€

(3) budget principal-investissement : hors crédits de régularisation comptable neutre (21,3 M€ en dépenses en recettes)

Budget principal

Le budget 2024 intègre les impacts de l'inflation en dépenses ainsi que la dynamique de la TVA transférée et de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) en recettes. Les dépenses de fluides, en particulier l'électricité, restent élevées mais à un niveau toutefois inférieur à celui constaté au moment de la construction du BP 2023 qui n'intégrait pas les effets du mécanisme de l'amortisseur électricité.

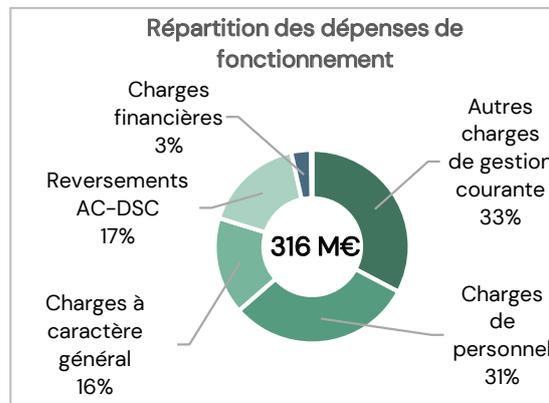
Le budget présenté ci-après témoigne également de la volonté, dans un contexte incertain, de poursuivre la mise en œuvre des objectifs du mandat, en particulier en matière de transition écologique et de solidarités. Cela se traduit notamment par un niveau élevé de dépenses d'équipement afin de répondre aux besoins liés à la croissance démographique et à la volonté d'accélérer et d'amplifier l'action de la collectivité pour répondre au défi de l'urgence climatique.

Le budget primitif 2024 fait apparaître une épargne brute de 68,5 M€, en évolution de +14 M€ par rapport au budget primitif 2023, du fait notamment de l'ajustement de la participation au budget annexe transports urbains (40 M€ contre 45 M€ au BP 2023) et de la dynamique des recettes (+18 M€).

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Dépenses de fonctionnement par chapitre

En M€	BP 2023	BP 2024	Evolution	
Dépenses	311,6	315,9	4,3	1,4%
Autres charges de gestion courante	104,4	103,4	-1,1	-1%
Charges de personnel	92,1	97,2	5,1	6%
Charges à caractère général	54,1	51,5	-2,6	-5%
Reversements AC-DSC	53,0	52,8	-0,2	0%
Charges financières	7,4	10,4	3,0	41%
Autres	0,6	0,6	0,0	0%



Comme en 2023, le BP 2024 est fortement impacté par la reprise de l'inflation, qui a atteint un niveau inédit depuis les années 80.

La section de fonctionnement porte également, en année pleine, les mesures de revalorisation salariale annoncées au 1^{er} juillet 2023 ainsi que les effets de la hausse des taux d'intérêts qui s'applique à l'encours de la dette mobilisée à taux variable et à la mobilisation de l'emprunt réalisée fin 2023. Par ailleurs, le BP 2024 prévoit également les crédits nécessaires à la mise en œuvre des projets en lien avec les axes structurants du mandat (stratégie métropolitaine des solidarités, actions en faveur des transitions, politique du logement, accès à la culture responsabilités sociales des entreprises).

1. Les autres charges de gestion courante (Ch. 65)

En M€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Participation aux budgets annexes	46,6	43,6	-3,0	-6%
Subventions aux tiers ¹	28,7	30,1	1,5	5%
Contribution au SDIS	22,7	23,6	0,9	4%
Autres	2,9	2,9	0,1	2%
Contributions organismes GEMAPI	1,7	1,7	0,0	0%
Indemnités des élus	1,3	1,3	0,1	4%
Total	103,9	103,4	-0,5	-1%
<i>Hors participations aux budgets annexes</i>	<i>57,3</i>	<i>59,8</i>	<i>2,5</i>	<i>4%</i>

Les participations à l'équilibre des budgets annexes sont le premier poste de dépenses du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

- **La participation au budget annexe Transports urbains est inscrite à 40 M€** contre 45 M€ en 2023 du fait de l'évolution du besoin de financement après la mise en service de la ligne b ;
- **La participation au budget annexe Centre des congrès est stable à 1,6 M€ ;**
- **Une participation exceptionnelle de 2 M€ est prévue pour le budget annexe Réseaux de chaleur** qui affiche un déséquilibre en 2024 du fait de l'arrêt de fourniture de chaleur par l'UVE en travaux. L'approvisionnement en énergie fossile de substitution, dans un contexte de coûts plus élevés, renchérit les dépenses de production de chaleur supportées par le concessionnaire.

Les autres postes de dépenses intègrent également :

- **La contribution obligatoire au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de 23,6 M€**, soit une hausse de 4,3% par rapport au montant définitif notifié en 2023 (22,6 M€) du fait de l'indexation de cette contribution sur l'inflation ;
- **Les subventions aux tiers et aux projets du territoire** pour 30,1 M€², en hausse de 1,45 M€, soit +5% (cf. détail par politique publique infra) ;
- **La contribution à l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB)** stabilisée à 1,7 M€ compensée par la mise en place de la taxe GEMAPI dont la recette est stable à 2,1 M€ ;
- **La contribution au Pays de Rennes de 535 K€**, en évolution de +125 K€ afin de financer la révision quinquennale du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;
- **L'ajustement de la redevance (+200 K€) liée à la gestion déléguée de l'immobilier d'entreprise** prenant en compte la hausse des coûts de l'énergie.

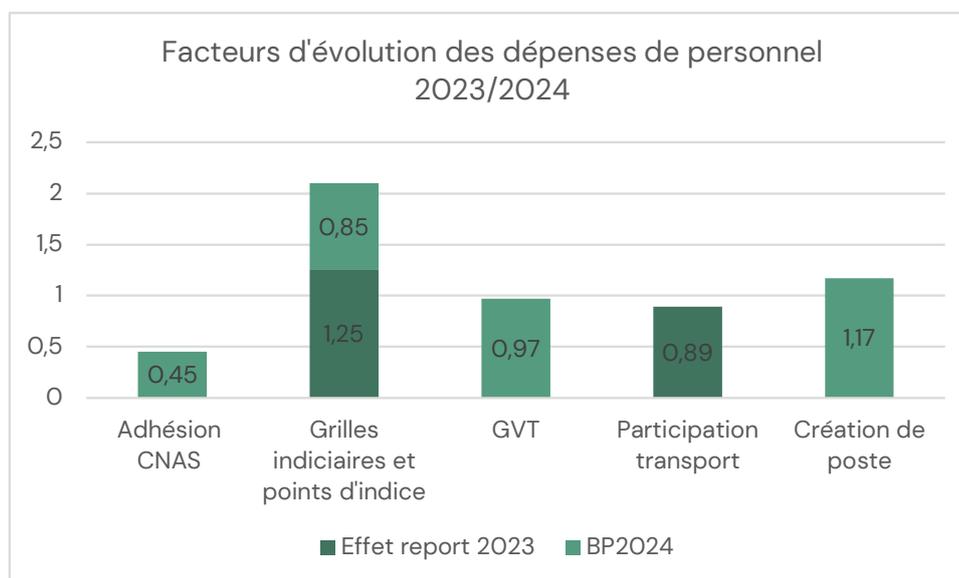
¹ Après retraitement en 2023 des 525 K€ de subvention aux œuvres sociales classée en charges de personnel à compter de 2024

2. Les charges de personnel (Ch. 012)

En M€	Budgeté		Évolution
	BP 2023	2023 BP 2024	
Dépenses de personnel	92,10	97,20	5,10 5,5%
Budgété 2023/BP 2024		92,95 97,20	4,25 4,6%

La prospective pluriannuelle en matière de ressources humaines a posé comme principe une évolution moyenne de la masse salariale de +2 % sur la période 2022-2026, tenant compte des créations de poste.

Le respect de cette trajectoire doit être apprécié après neutralisation de l'impact des mesures de revalorisation nationales particulièrement dynamiques décidées en 2022 puis 2023 : revalorisation du point d'indice de + 1,5% et bonification des grilles indiciaires pour les catégories C et B ; augmentation de 25% de la prise en charge des frais de transport des agents et attribution de 5 points d'indice majorés à tous les agents publics au 1er janvier 2024.



Les principales mesures ou évolutions ayant un impact en 2024 sont les suivantes :

- **L'adhésion au CNAS au titre des œuvres sociales** (se substituant au CASDEC) pour 0,45 M€ avec comme corollaire la suppression au chapitre 65 de la subvention versée au CASDEC ;
- **L'impact en année pleine des revalorisations des grilles indiciaires pour les catégories B et C et du point d'indice** pour 2,1 M€ ;
- **L'impact en année pleine de l'évolution du niveau de prise en charge des titres de transport** des agents métropolitains pour 0,89 M€ ;
- **Le Glissement Vieillesse technicité** pour 0,97 M€ ;
- **L'effet report des postes créés et pourvus en 2023 et la création de 33 postes** sur l'année 2024 pour 1,17 M€.

3. Les charges à caractère général (Ch. 011)

En M€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Charges à caractère général	54,08	51,49	-2,60	-4,8%
Dont fluides	13,90	9,09	-4,81	-34,6%
Énergie-électricité	11,35	6,65	-4,70	-41,4%
Carburant	1,80	1,70	-0,10	-5,6%
Autres (eau, combustibles, chauffage urbain)	0,75	0,74	-0,01	-1,4%
Hors fluides	40,18	42,40	2,22	5,5%

Les **dépenses de fluides** sont estimées à **9 M€ en 2024**, en nette baisse (-4,8 M€) par rapport à 2023 sans néanmoins retrouver le niveau précédant la période de forte reprise de l'inflation (6 M€ au BP 2022).

Hors fluides et impact de l'inflation sur les contrats en cours, les principales évolutions correspondent à **la mise en œuvre de projets répondant aux objectifs du mandat** (cf. infra détail par politique publique) ainsi qu'à **l'évolution de certaines dépenses réglementaires et à des ajustements techniques**. Ainsi, le budget 2024 prévoit notamment :

- **La révision du Plan Climat Air et Énergie Territorial** (+142 K€ pour le diagnostic, la coordination et la concertation associée), **l'accompagnement du programme de rénovation de l'habitat collectif et individuel** (+115 K€) ;
- **La mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt "Logement d'abord"** (+326 K€) pour un budget total de 800 K€ financé par l'État ;
- **La maintenance, la mise en sécurité et l'animation du site Jacques Cartier** : 400 K€ ;
- **Le remboursement annuel du traitement des eaux pluviales au budget annexe assainissement** : +1,2 M€ pour atteindre 3,6 M€ en 2024 en lien avec la hausse des coûts de traitement des eaux et de la maintenance des stations et des réseaux ;
- **La hausse des taxes foncières acquittées au titre du patrimoine communal** : +185 K€ ;
- **Le reclassement en prestation de la maintenance et du contrôle des équipements de défense contre les incendies** assurés par la CEBR (crédits auparavant inscrits en charges de personnel (+229 K€ en charges à caractère général).

A noter que les crédits mobilisés au BP 2023 pour l'organisation de l'exposition des œuvres de la collection Pinault au Couvent des Jacobins, soit 1 M€, ne sont pas inscrits au BP 2024, cet événement étant programmé une année sur deux.

Le budget 2024 prévoit également une hausse de 500 K€ de la réserve allouée aux dépenses imprévues qui s'élève donc à 1,3 M€ (1,1 M€ au chapitre Charges à caractère général et 200K€ au chapitre Autres charges de gestion courante).

Un nouveau plan Climat-Air-Energie pour accélérer la transition écologique du territoire

Dans un contexte d'urgence climatique, régulièrement souligné par le GIEC, **les élus de Rennes Métropole ont engagé le 23 mars 2023 la révision du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)**, outil de planification qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels du territoire en vue d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter ainsi que les actions à mener pour atteindre ces objectifs.

Le PCAET a pour vocation d'**irriguer les politiques publiques dans les différents domaines contribuant à la lutte contre le changement climatique** et de mobiliser les acteurs du territoire (institutions publiques, entreprises, associations et habitants) car seule une action collective et coordonnée peut permettre d'agir efficacement.

Le PCAET de Rennes Métropole actuellement en vigueur (2019-2024), a fait l'objet d'un premier bilan en 2022, lequel constatait un développement des énergies renouvelables mais une insuffisante baisse des émissions de GES sur le territoire (sur la période 2010-2020). Il pointait également la nécessité d'amplifier le changement dans un contexte d'accélération du processus et de multiplication à l'échelle planétaire d'événements délétères directement liés au dérèglement climatique (sécheresses, tempêtes, inondations etc.)

Dans cette optique, **l'actualisation devra intégrer les nouveaux objectifs, à la fois européens (réduction nette de -55% des émissions de GES d'ici 2030) et nationaux (neutralité carbone en 2050)** mais aussi définir une stratégie et un plan d'intensification des efforts de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

La démarche de mise à jour débutera début 2024 avec la réalisation d'**un diagnostic territorial**, lequel viendra alimenter une phase de concertation et de dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ce diagnostic servira également de base à **l'actualisation de la trajectoire en matière d'émissions et de transition vers un territoire post carbone**. Comme en 2022 et 2023, l'organisation d'une conférence locale du climat au printemps 2024 contribuera à sensibiliser et à mobiliser les acteurs locaux (entreprises, collectivités, associations, administrations publiques) autour des changements à engager dans des domaines sensibles et /ou prioritaires du plan climat (rénovation énergétique, adaptation au changement climatique, développement des énergies renouvelables, etc.) dont l'adoption est programmée à l'horizon 2025.

4. Attributions de Compensation (AC) et Dotation de Solidarités Communautaire (DSC)

	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Dotation de solidarité communautaire	34,8	34,8	0,0	0%
Attributions de compensation	17,6	17,6	0,0	0%
Reversements aux communes membres	52,4	52,4	0,0	0%
Autres atténuations de produits	0,6	0,4		

Les atténuations de produits correspondent, pour l'essentiel, aux reversements de Rennes métropole aux communes :

- **Attributions de compensation** : le montant net prévu pour 2023 (AC – AC reçues) est stable par rapport au budget primitif 2023 (16,28 M€), en l'absence de nouveau transfert de compétence depuis la GEMAPI en 2018 ;
- **Dotations de solidarité communautaire (DSC)** : la refonte de l'architecture de la DSC et des critères de répartition est intervenue en avril 2022. Dans ce cadre, le montant total de la dotation de solidarité communautaire a été abondé de +2,6 M€ en 2022. Le montant inscrit au BP 2024 est stable par rapport à celui de 2023, soit 34,8 M€.

4.1. Les charges financières

Les frais financiers sont constitués des intérêts des emprunts long terme (9,85 M€ au budget primitif 2024), des intérêts courus non échus (0,45 M€) et des intérêts des instruments de gestion de trésorerie (0,05 M€).

Au total, **le montant des frais financiers prévus au budget primitif 2024 s'élève à 10,35 M€, en forte hausse par rapport au BP 2023 (7,35 M€)**. La hausse s'explique par l'augmentation de l'encours de la dette du fait des emprunts souscrits en 2023 (62 M€) et par la hausse significative des taux d'intérêt qui affecte le coût des emprunts réalisés en 2023 mais également celui d'une partie des emprunts réalisés antérieurement, 31% de l'encours de la dette étant à taux variables.

5. Les autres postes de dépenses (Ch. 6586-67-68)

Les frais de fonctionnement des élus (0,269 M€) sont stables.

Les dotations aux provisions (0,2 M€) viennent abonder depuis 2021 la provision pour charges en prévision des frais de déménagement des réserves muséales vers le nouvel équipement programmé en 2026 dont le coût est estimé à 0,9 M€.

Les charges spécifiques (0,18 M€) permettent de comptabiliser les annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs.

B. Évolution des dépenses de fonctionnement par politique publique

Mobilité et transport : 55 M€

soit -8,4 M€ / BP 2023

- **Participation au budget annexe Transports** : 40 M€ (en baisse de 5 M€)
- **Éclairage public** : 6,1 M€ dont 4,5 M€ pour les dépenses d'électricité qui sont en baisse de 4,4 M€
- **Maintenance voirie** : 8,1 M€ dont 3,6 M€ de remboursement au budget annexe Assainissement au titre du traitement des eaux pluviales (+1,2 M€) du fait de la hausse des coûts de traitement des eaux et de la maintenance des stations et des réseaux
- **Mobilité** : concertation et communication sur la mise en place des zones à faible émission -ZFE (+45K€)

Attractivité et développement économique : 18,1 M€

soit +0,8 M€ / BP 2023

- **Développement et attractivité touristique** : hausse de +150 K€ de la subvention à Destination Rennes intégrant un nouveau volet d'animation sur les projets "Sentier métropolitain" et "Métropole d'art et d'histoire"
- **Immobilier d'entreprise** : +200 K€ sur la redevance versée au délégataire pour la gestion des pépinières d'entreprises impactées par la hausse des prix de l'énergie
- **Alimentation et agriculture durable** : déploiement du plan d'action 2023-2027 adopté au conseil métropolitain du 28 septembre 2023 qui prévoit notamment un soutien aux acteurs économiques (+153 K€)
- **Nouvelle stratégie de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'innovation** (+10 K€) : budget de 70 K€ dont 60K€ financés par redéploiement de crédits, notamment pour la mise en place de chaires de recherche à impact sur des thématiques liées à la transition écologique
- **Soutien à la plateforme d'innovation technologique/Fablab ExcelCar** : +154 K€ d'études en complément du soutien apporté en investissement
- **Aides aux entreprises et à l'insertion professionnelle** : poursuite du dispositif d'accompagnement des acteurs économiques dans le déploiement de démarches de responsabilité sociale des entreprises (+70K€), soutien renouvelé à l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée (+15K€) et abondement des fonds d'aide à destination des jeunes éloignés de l'emploi (+100 K€)

Environnement, énergie : 4,72 M€

*soit +0,6 M€/BP 2023
(hors contribution au SDIS de 23,6 M€)*

- **Plan Climat Énergie Territorial (+0,158 M€)** : démarche de révision du PCAET incluant une évaluation environnementale et une mise à jour de la trajectoire de réduction des gaz à effet de serre du territoire ainsi qu'une phase de concertation avec les parties prenantes ; études pour le développement des énergies renouvelables sur les EnR électriques
- **Économie circulaire (+0,04 M€)** : soutien supplémentaire aux actions menées par les acteurs des filières de réemploi
- **Rénovation thermique de l'habitat (+0,114 M€)** : augmentation du nombre de copropriétés et de particuliers accompagnés
- **GEMAPI** : études sur la dé-canalisation du cours d'eau "Le Blosne" en lien avec l'agence de l'eau (+0,1 M€)

Pilotage de l'action publique : 27,52 M€

*soit +0,8 M€ / BP 2022
dont +0,5 M€ de dépenses imprévues*

- **Données territoriales** : +0,103 M€ liés à la candidature de Rennes Métropole retenue dans le cadre de l'appel à projet de l'État "Territoire intelligent et durable" pour le développement d'outils numériques permettant de connecter entre eux différents portails de données (cf. encadré projet City Orchestra)
- **Participation citoyenne** : assemblées citoyennes et animation de la concertation des habitants dans le cadre de la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial
- **Évaluation des politiques publiques (+0,043 M€)** : 3 évaluations programmées sur les usages et la qualité des espaces publics de l'éco-quartier de la Courrouze, du dispositif de rénovation thermique EcoTravo et de l'accompagnement au numérique des citoyens
- **Ressources humaines (+0,138 M€)** : déploiement de la marque employeur et renouvellement du label égalité, reprise en gestion directe de l'organisation d'un évènement de fin d'année
- **Enveloppe de dépenses imprévues** : + 0,5 M€ (1,3 M€ en 2024, 0,8 M€ en 2023)
- **Taxes foncières** : +0,185 M€
- **Entretien du parc d'engins et automobiles** : poursuite du renouvellement progressif du parc et du passage à l'électrique (-0,100 M€ de carburant) permettant d'absorber la hausse des coûts d'entretien

Aménagement, Habitat, Solidarités : 14,7 M€

soit +0,9 M€ / BP 2023

- **Jeunesse :**
 - o **Prévention spécialisée** : +0,119 M€ afin de financer les mesures du Ségur de la santé
 - o **Pacte local des solidarités** (ex-plan pauvreté jeunesse) : enveloppe 2024 de 0,3 M€ intégralement financée par l'État
- **Stratégie Métropolitaine des Solidarités** : poursuite du déploiement
 - o **Programme Hospitalité – Loger les publics** : +0,150 M€
 - o **Inclusion et cohésion sociale** : +0,102 M€ : hausse des soutiens à l'APRAS, la CIMADE, au CRIDEV et provision pour financer des projets en faveur de l'égalité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations
 - o **Maison des femmes** sur le site Hôpital sud : +0,175 M€
- **Dispositif Sortir !** : +0,131 M€ liés aux hausses de fréquentation (+20%) et à l'extension du périmètre des communes concernées, soit un financement total de Rennes Métropole de 0,650 M€
- **Dispositif Logement d'abord** : appel à projet de l'État financé à hauteur de 0,8 M€ en 2024 soit une hausse de +0,306 M€ par rapport au BP 2023
- **Dématérialisation des autorisations des droits des sols** : mise en place d'une prestation de dématérialisation externalisée (+0,083 M€) cofinancée par les communes
- **Aménagement** : actions de communication pour une culture partagée sur la politique d'aménagement : newsletter "trames#", impression d'un guide des matériaux, formation et de sensibilisation des acteurs sur le patrimoine urbain, organisation de visites d'échanges d'expérience et de conférences

Culture : 10,3 M€

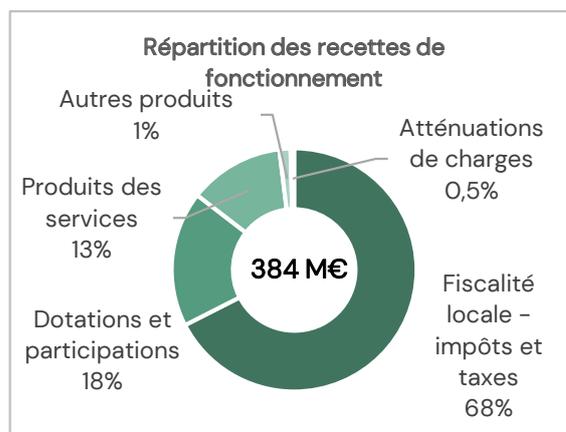
soit +0,6 M€ / BP 2023

Après neutralisation édition 2023 exposition collection Pinault au couvent des jacobins (biennale) (1 M€)

- **Action culturelle intercommunale** : +60 K€ pour un accompagnement des communes dans la définition de projets culturels communaux et la mise en œuvre d'actions culturelles
- **Reprise de la gestion par l'association AY-ROOP du site de la Ferme des bois** lieu dédié aux arts du cirque au 1^{er} janvier 2024 : +60 k€
- **Maintenance, sécurisation et animation du site Jacques Cartier** : +400 K€
- **Les Champs Libres :**
 - o Évolution des prix de maintenance, sécurité et nettoyage : +131 K€
 - o Projet de résidence photo à l'échelle métropolitaine : 30 K€

C. Les recettes de fonctionnement par chapitre

	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Recette	366,0	384,4	18,3	5%
Fiscalité locale - impôts et taxes	246,5	259,5	12,9	5%
Dotations et participations	68,1	69,2	1,1	2%
Produits des services	44,6	48,2	3,6	8%
Autres produits de gestion courante	5,2	5,6	0,4	7%
Atténuations de charges	1,6	1,9	0,3	19%



1. Les recettes fiscales

Les recettes de nature fiscale (chapitres 73 et 731) s'élèvent au total à 259,5 M€ au budget primitif 2024, en progression de +5,2 % par rapport au budget primitif 2023, soit une évolution de +12,9 M€ de BP à BP.

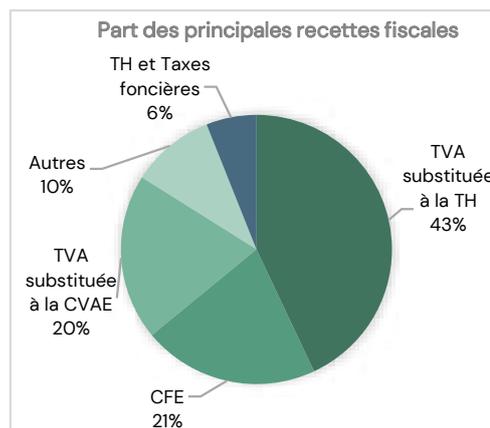
en M€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Fiscalité	246,5	259,5	12,9	5%
TH et Taxes foncières	15,4	15,7	0,3	2%
CFE	49,9	53,5	3,6	7%
TVA substituée à la CVAE	48,8	53,1	4,3	9%
TASCOM	6,3	6,9	0,5	8%
IFER	1,9	2,2	0,3	16%
Produit des rôles supplémentaires	0,5	0,5	0,0	0%
GEMAPI	2,1	2,1	0,0	0%
Taxe de séjour	2,2	2,4	0,2	10%
Sous-total recettes fiscales directes	127,0	136,2	9,2	7%
TVA substituée à la TH	108,2	112,0	3,8	3%
FNGIR	4,2	4,2	0,0	0%
FPIC	5,9	5,8	-0,1	-1%
AC	1,3	1,3	0,0	0%
Sous-total autres recettes fiscales	119,5	123,2	3,7	3%

La Fiscalité "ménages"

Le produit de la fiscalité "ménages", composée de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** et des **taxes foncières** sur les propriétés bâties et non bâties (également payées par des acteurs économiques), progresse de +0,3 M€ pour atteindre **15,7 M€**, soit +2,1% de BP à BP.

Cette progression, à taux de fiscalité inchangés, s'explique par différents facteurs :

- Un produit prévisionnel 2023 inférieur de 0,423 M€ au produit estimé au stade du BP 2023 ;
- Une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation de +4% du fait de l'inflation et des locaux professionnels de +1,1% qui se traduit par une hausse des recettes de 0,499 M€ ;
- Une hypothèse de croissance physique des bases d'imposition de +1,5% en 2024, par rapport aux bases définitives de 2023, représentant une hausse de 0,242 M€.



	TH	FB	FNB
Revalorisation des bases	3,6%	3,2%	4,0%
<i>dont revalorisation forfaitaire des locaux d'habitation</i>	4,0%	4,0%	4,0%
<i>dont loyers des locaux professionnels</i>	1,1%	1,1%	
Croissance physique	1,5%	1,5%	1,0%
Croissance nominale	5,2%	4,7%	5,0%

En contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, **Rennes Métropole perçoit une fraction du produit de TVA encaissé par l'État**, en hausse de +3,5% par rapport au BP 2023, soit +3,77 M€. Cette hypothèse d'évolution s'applique au montant de TVA provisoire notifié au titre 2023. Or le montant définitif de la TVA attribuée au titre de 2023 devrait être sensiblement plus faible que le montant initialement notifié. L'hypothèse d'évolution de BP à BP (+3,5%) est donc logiquement plus faible que l'hypothèse d'évolution du produit de la TVA retenue dans le Projet de loi de finances pour 2024 (+4,5%).

La fiscalité économique

La fiscalité économique est principalement composée de la TVA, de la Cotisation foncière des entreprises (CFE), de la TASCOM et des IFER. Le taux de la CFE est stable en 2024.

- **CFE** : entre le BP 2023 et le BP 2024, l'évolution nominale du produit de CFE est de +7,1%. Le produit attendu de CFE pour 2023 est en effet supérieur de 2,7% au produit inscrit au BP 2023. La prévision de CFE pour 2024 s'appuie sur l'hypothèse d'une évolution nominale du produit de +4,4% par rapport au produit attendu 2023.
- **Produit de la TVA substitué à celui de la CVAE** : l'inscription 2024 est en hausse de +8,8% par rapport au BP 2023. La loi de finances pour 2023 a finalement acté la prise en compte de la CVAE 2023 dans le calcul de la compensation, ce qui a permis de rehausser de 2,48 M€ l'inscription budgétaire initiale pour 2023. Il convient toutefois de noter que le mécanisme de compensation retenu se traduit par une perte structurelle de 2,1 M€ de recettes par rapport à ce que la collectivité aurait perçu si la CVAE n'avait pas été supprimée. L'inscription budgétaire 2024

prend pour hypothèse une évolution du produit en 2024 de +3,5% par rapport au produit attendu en 2023.

- **TASCOM** : produit prévu à hauteur de 6,9 M€ au BP 2024 et estimé sur la base d'une hypothèse d'augmentation de l'assiette imposable de 2% entre 2023 (produit notifié) et 2024.
- **IFER** : produit attendu de 2,17 M€, en progression de +2% (hypothèse) par rapport au montant notifié en 2023 (2,13 M€ contre 1,87 M€ initialement inscrit au BP 2023, d'où la progression de +16,5% de BP à BP).

Le reversement du FNGIR (correspondant à la neutralisation des effets de la suppression de la taxe professionnelle en 2010) est figé à 4,15 M€.

S'agissant du **fonds de péréquation des ressources intercommunales**, le montant perçu sur le territoire métropolitain (Métropole et communes) a été de 12,01 M€ en 2023, dont 5,81 M€ revenant à Rennes Métropole. Le montant du FPIC attribué au territoire de Rennes métropole a sensiblement progressé depuis 2017 (11,09 M€) alors que l'enveloppe nationale est stable depuis cette date (1 Md€). Pour 2024, le montant inscrit au budget primitif tient compte de la diminution observée du FPIC sur 2023. Cette baisse correspond aux effets de la réforme des indicateurs de richesse applicable depuis 2022. En raison de cette réforme, 2024 pourrait être la dernière année d'éligibilité au FPIC. La réforme prévoit toutefois une garantie dégressive sur quatre ans.

2. Les dotations et compensations fiscales

(en M€)	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Dotation Globale de Fonctionnement-DGF	42,8	42,8	0,0	0%
DCRTP	2,5	2,5	-	0%
Compensations fiscales	9,8	10,7	0,9	9%
<i>Compensations transferts Département</i>	8,2	8,2	-	0%
Total	63,4	64,3	0,9	1,5%

Le montant inscrit au titre des dotations et compensations fiscales est en légère augmentation (+0,93 M€), et ce malgré une quasi-stagnation de la Dotation globale de fonctionnement composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation (+0,01 M€ par rapport au BP 2023).

- **Dotation globale de fonctionnement (DGF)** : montant attendu de 42,85 M€ :
 - 14,15 M€ au titre de la dotation d'intercommunalité (+0,15 M€ par rapport au BP 2023), soit une hausse de +1% par rapport au montant attendu en 2023 (14,01 M€) sous l'effet de l'évolution démographique ;
 - 28,70 M€ inscrits au titre de la dotation de compensation (-0,14 M€ par rapport au BP 2023). L'inscription budgétaire 2024 est en baisse de -2% par rapport au montant attendu 2023 (29,3 M€) du fait de son écrêtement.

Compensations fiscales : 10,69 M€, soit +0,92 M€ par rapport au BP 2023. Le montant des compensations fiscales effectivement perçues en 2023 a été de 10,02 M€, dont 7,82 M€ au titre de la réduction des bases de foncier bâti et de CFE des établissements industriels.

3. Les participations reçues

En M€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Participations	4,37	4,53	0,16	4%
Participations État	1,82	2,43	0,61	34%
Fonds social européen	1,66	1,25	-0,41	-25%
Région Bretagne	0,76	0,75	0,00	0%
Autres	0,14	0,10	-0,04	-28%

- **Participations de l'État** (+0,610 M€) pour les politiques suivantes :
 - o L'habitat avec l'appel à projet "AMI "logement d'abord" pour 0,8 M€, en hausse de 0,412 M€ ;
 - o Chantier alimentation durable pour 0,252 M€ ;
 - o Pacte local de solidarités en faveur de la jeunesse pour 0,3 M€ ;
 - o Financement de poste Cité de l'emploi-CIFRE-ANRU et FIPHP pour 0,45 M€ ;
 - o Accueil des gens du voyage pour 0,320 M€ ;
 - o Projets culturels (DRAC) pour 0,113 M€.
- **Fond Social Européen** pour le plan local d'insertion et emploi (PLIE) : le décalage du lancement de la nouvelle programmation FSE 2022-2027 avait justifié une participation plus élevée en 2023 ;
- **Région Bretagne** : participation au programme de rénovation de l'habitat à hauteur de 0,45 M€ en 2024 et à l'exposition d'été d'art contemporain (Exporama) à hauteur de 0,27 M€.

4. Les produits des services

En M€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Produits des services et du domaine	44,62	48,24	3,62	8%
Mutualisation : remboursement Ville de Rennes	37,95	39,47	1,51	4%
<i>Personnel mutualisé (masse salariale)</i>	32,49	34,30		
<i>Autres dépenses mutualisées</i>	5,47	5,17		

Forfait de post-stationnement	1,77	4,00	2,23	126%
Redevances d'occupation du domaine public	1,91	1,75	-0,16	-8%
Recettes affichages publicitaire	1,30	1,30	0,00	0%
Remboursement de frais budgets annexes et tiers	1,09	1,05	-0,03	-3%
Autres Produits et redevances*	0,61	0,68	0,07	11%

* (culturels, gens du voyage, gestion du programme d'action foncière...)

La principale recette comptabilisée en produits des services et du domaine concerne **le remboursement des dépenses afférentes au personnel mutualisé avec la Ville de Rennes** :

- 87% du montant concernent la masse salariale des personnels mutualisés dont le montant évolue en corrélation avec les facteurs d'évolution des charges de personnel (cf. supra) et selon les quotités définies par les clés de répartition de mutualisation revues annuellement ;

- 13% correspondent aux remboursements des autres dépenses mutualisées dont principalement :
 - o La gestion informatique pour 1,8 M€ (dépenses de téléphonie, numérique, contrats de maintenance) ;
 - o La gestion du parc automobile et engins pour 1,97 M€ dont le carburant représente presque 50% de la charge ;
 - o Les moyens et achats généraux pour 0,413 M€ ;
 - o Les dépenses RH autres que la masse salariale pour 0,427 M€ ;

Le forfait de post-stationnement est prévu en hausse de 2,23 M€ intégrant les effets de l'évolution vers un mode de contrôle automatisé au 1^{er} janvier 2024.

Les redevances d'occupation du domaine public sont en baisse de 0,16 M€ du fait de la mise en œuvre, à compter de juin 2024, du nouveau contrat d'occupation du domaine public du réseau électrique (ENEDIS). La baisse de la redevance annuelle est estimée à - 0,179 M€. L'ancien contrat, conclu en 2010, portait une quote-part de participation aux travaux réalisés par la Ville de Rennes avant la prise de compétence par le SDE 35.

5. Les autres produits de gestion courante

En M€	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Autres charges de gestion courante	5,20	5,57	0,37	7%
Redevances de concessions	4,61	4,80	0,19	4%
Revenus des immeubles	0,22	0,36	0,15	68%
Gestion du Programme d'Action Foncière	0,30	0,27	-0,03	-10%
Autres	0,07	0,13	0,06	90%

Les autres produits de gestion courante progressent par rapport du BP 2023 (+0,37 M€) :

- **La redevance annuelle de la délégation de gestion des parkings en ouvrage** confiée à la SPL Citédia retrouve le niveau d'avant la crise sanitaire COVID-19 de 4,5 M€ (soit +0,140 M€ par rapport au BP 2023) suite à l'évolution des tarifs. S'y ajoutent les redevances de concession des réseaux gaz-électricité en hausse de +20% (+0,047 M€) et du réseau Rennes Métropole Télécom pour 0,25 M€ (stable) ;
- **La gestion du programme d'action foncière** porte principalement les remboursements des frais par les communes pour 0,27 M€ ;
- **Les revenus des immeubles** intègrent, depuis 2023, 0,3 M€ de recettes de loyers du bâtiment 78 de La Janais – Pôle Excellence Industrielle.

6. Chaîne de l'épargne au budget 2024

Le budget primitif 2024 fait apparaître **une épargne brute de 68,5 M€**, en évolution de +25,8% (+14 M€) par rapport au budget primitif 2023.

En M€	BP 2023	BP 2024	évolution	
Dépenses de fonctionnement (hors dette)*	304,3	305,5	1,3	0,4%
Recettes de fonctionnement*	366,0	384,4	18,3	5,0%
Epargne de gestion	61,8	78,8	17,0	27,6%
Frais financiers	7,4	10,4	3,0	41%
Epargne brute	54,4	68,5	14,0	25,8%

* Dépenses et recettes réelles, hors reprise des résultats n-1 et produit des cessions.

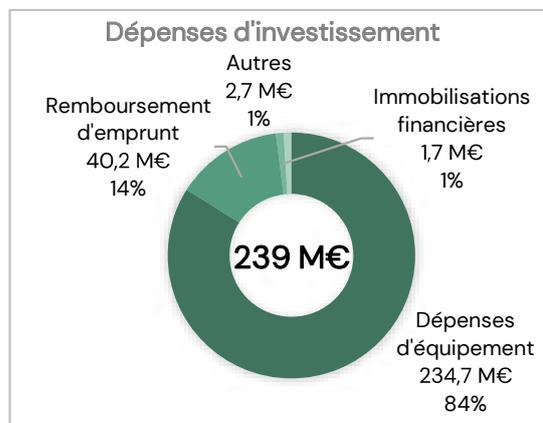
Cette évolution dynamique de l'épargne brute de BP à BP s'explique essentiellement par la surestimation des dépenses d'énergie au moment du BP 2023 (non prise en compte de l'amortisseur électricité) et par l'ajustement de la participation au budget annexe Transports (40 M€ au BP 2024, en baisse de 5 M€ par rapport BP 2023).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Dépenses d'investissement

En M€	BP 2023	BP 2024	Evolution	
Dépenses d'investissement (hors emprunt)	200,1	239,2	39,1⁽¹⁾	20%
Dépenses d'équipement	191,8	234,7	42,9	22%
Immobilisations financières	5,4	1,7	-3,7	-68%
Opérations sous mandat	1,4	1,4	0,0	0%
Autres	1,6	1,3	-0,2	-13%
Remboursement d'emprunt	38,6	40,2	1,6	4%
Total	238,7	279,4	40,7	17%

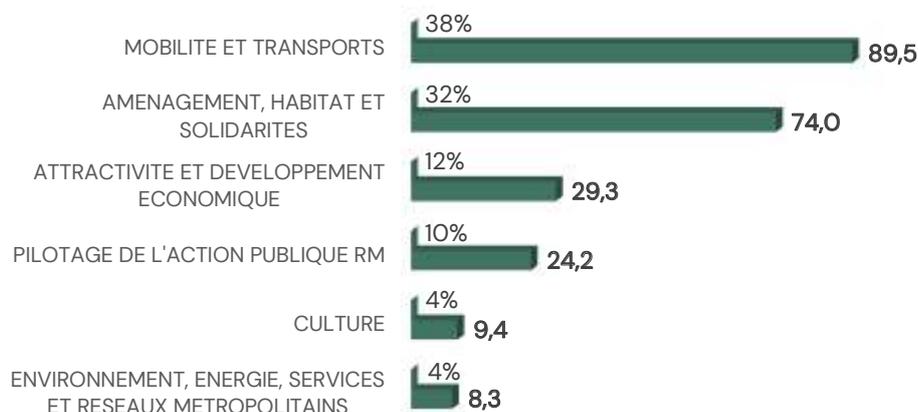
(1) hors ré imputation comptable, neutre en dépense et en recette, de 21,336 M€ en 2024



Les dépenses d'investissement progressent fortement en 2024 avec l'ambition renouvelée d'amplifier et d'accélérer l'effort en faveur des transitions. Elles s'établissent à 279,4 M€, soit + 17% par rapport au BP 2023. Elles se répartissent entre :

- **Les dépenses d'équipement** (84%) qui sont prévues à hauteur de 234,7 M€, en progression de 42,9 M€ par rapport à 2023 (+22%). Ces dépenses se déclinent autour de six grandes politiques publiques (cf. détail infra) ;
- **Les immobilisations financières** qui baissent à 1,7 M€. Elles correspondent aux versements aux aménageurs de zones d'activités pour la réalisation d'équipements publics et peuvent évoluer fortement d'une année à l'autre ;
- **Les autres dépenses d'investissement** qui intègrent les prévisions de reversement de taxe d'aménagement (0,50 M€) et diverses participations dont une dotation au fonds de capital amorçage GO Capital 2&3 (0,25 M€) et la contribution à l'Agence France Locale (0,52 M€) ;
- **Les opérations sous mandat** (1,40 M€) qui représentent les investissements réalisés pour des tiers intégralement remboursés (il s'agit essentiellement de la part espaces verts des opérations d'aménagement voirie).

Dépenses d'équipement par politique publique en M€



Dépenses d'équipement par politiques publiques (en M€)

En M€	BP 2023	BP 2024
MOBILITE ET TRANSPORTS	62,32	89,51
Adapter le domaine de voirie aux objectifs des politiques de mobilité	18,76	29,24
Aménagement-requalific. espaces publics de voirie dans les secteurs	20,17	22,54
Définir la stratégie et offrir des services de mobilité	1,52	1,01
Exploiter et entretenir le patrimoine de voirie	21,87	36,73
AMENAGEMENT, HABITAT ET SOLIDARITES	63,13	73,97
Aménagement	17,72	21,04
Habitat et accès au logement pour tous	43,41	50,90
Politique de la ville et cohésion sociale	2,00	2,03
ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	30,03	29,30
Accessibilité du territoire	1,08	1,67
Aménagement et usages numériques	0,02	0,02
Développement et attractivité touristiques	1,72	1,76
Innovation productive, recherche et enseignement supérieur	12,00	10,29
Soutien à l'emploi, à l'insertion et à la formation professionnelle	0,21	0,20
Soutien à l'entreprenariat et aux entreprises	15,00	15,37
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE RM	22,39	24,25
Animation de l'intercommunalité, proximité et appui aux communes	5,81	7,60
Communication	0,12	0,22
Gestion et développement du système des données territoriales	3,76	4,57
Gestion et développement du système d'information	8,66	7,32
Logistique	2,30	2,72
Prospective-politiques temporelles, coopérations-appui aux communes	0,05	0,01
Ressources humaines	0,07	0,13
Stratégie et gestion financière	0,01	0,01
Stratégie et gestion immobilière	1,63	1,67
CULTURE	6,50	9,36
Gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire	3,74	3,60
Patrimoine	2,56	5,57
Soutien aux projets culturels et artistiques	0,20	0,19
ENVIRONNEMENT, ENERGIE, SERVICES ET RESEAUX METROPOLITAINS	7,39	8,31
Energie et réseaux de chaleur	5,72	6,04
Gestion durable des déchets et économie circulaire	0,19	0,63
Qualité environnementale, gestion et prévention des risques	1,48	1,64
Total général	191,76	234,70

MOBILITÉ ET TRANSPORTS : 90 M€ soit +27 M€/BP 2023

- **Entretien et travaux règlementaires de voirie** ("enveloppe A") pour 31,84 M€ dont 19,74 M€ pour les travaux de réparation de la voirie et 12,10 M€ pour l'éclairage public, poste de dépense en forte hausse en 2024 du fait du programme de passage des luminaires en éclairage LED permettant de limiter la consommation énergétique ;
- **Projets hors réseaux structurants** ("enveloppe B") pour 22,01 M€ correspondant aux travaux d'aménagement et de requalification des espaces publics dans les secteurs ;

- **Projets sur le réseau structurant** ("enveloppe C") pour 26,87 M€ incluant notamment les réseaux express vélo (7,28 M€), le schéma directeur vélo (1,17 M€), la suppression de passages à niveaux (4,53 M€) et les axes prioritaires bus (1,92 M€) ;
- **Autres investissements de mobilité** (8,80 M€) incluant notamment les études pour les lignes de **Trambus** (2,37 M€) ainsi que les travaux réalisés sur les **parkings** (4,88 M€).

AMÉNAGEMENT, HABITAT ET SOLIDARITÉS : 74 M€ soit +10,8 M€/BP 2023

- **Habitat** : 51 M€ répartis entre les aides à la construction et à la réhabilitation des logements locatifs sociaux (33,5 M€, soit +8,14 M€ par rapport à 2023), les aides à la réhabilitation de logements locatifs privés (3,50 M€) et à la réalisation des logements en accession aidée (6,0 M€) ainsi que le reversement des aides à la pierre déléguées à la Métropole par l'Etat (4,55 M€) ;
- **Aménagement** : 21 M€ dont 13 M€ pour les acquisitions foncières (+2,72 M€ par rapport à 2023), 2,5 M€ de participations d'équilibre versées aux aménageurs des ZAC Courrouze et Atalante Viasilva ainsi que 1,85 M€ de participation pour le site de la Janais portant notamment sur des travaux de dépollution ;
- **Solidarités** : 2 M€ dont 1,89 M€ pour le Programme National pour la Rénovation Urbaine avec le versement prévu d'une subvention de 1,5 M€ pour la restructuration du centre commercial du Gros Chêne.

ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : 29 M€ – Stabilité

- **Pôle d'excellence industrielle** : l'acquisition et la restructuration du "bâtiment 78" du site La Janais débutée en 2023 explique la forte progression des dépenses d'investissement sur ce poste. En 2024, les avances versées à Territoires Public pour financer les travaux se chiffrent à 11,60 M€ ;
- **Aides à la construction et la rénovation du patrimoine universitaire** (6 M€) dont :
 - o 3,75 M€ pour les enveloppes du CPER immobilier,
 - o 1,9 M€ pour la rénovation de la bibliothèque de Villejean, de la faculté de droit et de Sciences Po Rennes.
 - o 0,38 M€ dédiés aux travaux de rénovation du restaurant universitaire de l'étoile.
- **Aides à l'acquisition d'équipements scientifiques** pour 1,16 M€ ;
- **Soutien à l'investissement et à la création d'emplois** pour 1,97 M€ ;
- **Crédits dédiés à l'immobilier d'entreprise** pour 1,18 M€, en baisse de 7,2 M€ par rapport à 2023, année d'acquisition du bâtiment "Cyberplace" de Cesson-Sévigné ;
- **Accessibilité du territoire** pour 1,67 M€, dont 0,8 M€ dédiés au schéma directeur du nœud ferroviaire de Rennes, 0,4 M€ à la ligne Rennes-Retiers-Châteaubriant et 0,30 M€ à la nouvelle ligne ouest Bretagne-Pays de la Loire.

PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE 24 M€ soit +1,8 M€/BP 2023

- **Soutien aux projets d'équipements structurants** réalisés par les communes : enveloppe de 7,5 M€ ;
- **Equipements nécessaires aux moyens des services métropolitains** : poste de dépense constitué essentiellement des **moyens informatiques et numériques** (7,32 M€) et des **véhicules et engins** (2,08 M€) ;

- Développement du système de données territoriales pour 4,57 M€ avec l'amorçage en 2024 du projet "City Orchestra".

City Orchestra, la donnée au service de la transition écologique

Quelle est la consommation d'un réseau d'éclairage public ? Quelle quantité de gaz à effet de serre émettent les différents modes de transports ? Combien d'hectares sont consommés chaque année par l'urbanisation ? Dans un monde confronté à l'urgence climatique, l'engagement en faveur d'une transition écologique, socialement juste, nécessite de s'appuyer sur des données fiables permettant d'orienter les politiques menées, d'anticiper leurs impacts, d'évaluer leur efficacité pour les ajuster si besoin mais aussi de piloter des systèmes automatisés de mesure ou de production.

Dans cette optique, le Métropole de Rennes et 17 partenaires (collectivités bretonnes, acteurs institutionnels et acteurs de la donnée) ayant déjà développé une palette d'outils et de compétences pour la gestion des données, se sont regroupés pour donner vie à **un projet commun baptisé City Orchestra**, en réponse à un appel à projet lancé conjointement par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et le Ministère de la Transition écologique.

La démarche, qui s'étale sur 3 ans, avec un budget total, tous partenaires confondus, de 7,29 M€, a pour objectif de construire une gouvernance commune des données et des outils permettant leur exploitation à l'échelle du territoire et vise à apporter des réponses opérationnelles dans 4 domaines clés : **l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air, l'efficacité énergétique et la gestion responsable du foncier**. City Orchestra bénéficiera d'un financement de la part de l'Etat de 3,9 M€.



ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE, SERVICES ET RÉSEAUX MÉTROPOLITAINS : 8 M€ soit +1M€/BP 2023

- Programme écoTravaux visant à améliorer l'efficacité énergétique des habitations privées : 5,73 M€ ;
- Prévention des risques, notamment d'inondations, dans le cadre de la GEMAPI (1,64 M€) dont les travaux de renforcement de la digue Villebois-Mareuil (0,74 M€) ;
- Développement de l'économie circulaire : 0,63 M€.

CULTURE : 9 M€ soit +2,9 M€/BP 2023

- **Développement des équipements culturels** (9,17 M€) dont 4,9 M€ pour la construction des réserves muséales, 1,66 M€ de travaux de modernisation des Champs Libres, 1,38 M€ d'investissement du Musée de Bretagne (dont 0,52 M€ de restauration photographique et 0,43 M€ de refonte du parcours permanent) et 0,41 M€ d'investissements récurrents en faveur des bibliothèques ;
- **Soutien aux projets culturels et artistiques** : 0,19 M€.

B. Recettes d'investissement

en M€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Recettes d'investissement (hors emprunt)	45,5	49,0	3,5	8%
Subventions d'investissement	25,8	27,4 ⁽¹⁾	1,6	6%
FCTVA	10,0	10,0	0,0	0%
Taxe aménagement	6,0	5,0	-1,0	-17%
Immobilisations financières	1,6	3,9	2,3	149%
Opérations sous mandat	1,6	2,2 ⁽¹⁾	0,5	32%
Autres	0,5	0,6	0,1	29%
Emprunt	134,3	157,6	23,3	17%
Total ⁽²⁾	179,8	206,6	26,8	15%

(1) hors ré imputation comptable, neutre en dépense et en recette, de 21,336 M€ en 2024

(2) hors produits de cessions estimés à 4,3 M€ en 2024 contre 4,5 M€ au BP 2023

Les recettes d'investissement hors emprunt s'élèvent à 49 M€ et sont majoritairement constituées des subventions reçues (27,4 M€, soit 56% des recettes totales) qui incluent :

- **Le remboursement par la Ville de Rennes des dépenses d'investissement mutualisés** (informatique et logistique) pour 5,65 M€ ;
- **Les aides à la pierre** déléguées par l'État pour 2 M€, lesquelles font l'objet de reversements équivalents aux bailleurs sociaux ;
- **Les subventions pour les aménagements des espaces publics sur la voirie** : 11,4 M€ dont 6,72 M€ pour financer les projets métropolitains structurants (enveloppe C) notamment les réseaux express vélo (3,68 M€) et l'axe prioritaire bus de la Porte de Tizé (1,67 M€). Les aides en faveur de l'aménagement et de la requalification des espaces publics dans les secteurs (enveloppe B) s'élèvent à 4,35 M€ dont 1,58 M€ pour le PUP de Kerloges ;
- **Les produits des amendes de police pour 2,28 M€** ;
- **Une subvention d'1 M€ de l'État pour le projet City Orchestra DATA** dont Rennes Métropole assure la coordination (cf. encadré supra).

Vers une économie circulaire territorialisée

Sur une planète où les ressources sont finies, où les effets du changement climatique apparaissent de plus en plus tangibles, le niveau d'extraction actuel de matières et de matériaux apparaît non soutenable au regard notamment de la croissance démographique et des habitudes de consommation dans les pays développés.

En cohérence avec l'ensemble des démarches de transition écologique (PCAET, SAE, PDU, stratégie Déchets 2030, stratégie Biodiversité et Eau, PLH, SPASER, schéma numérique responsable...), **Rennes Métropole a décidé de se doter d'une feuille de route visant au développement d'une économie circulaire territorialisée**, plus sobre, à même de limiter l'empreinte « matières » du territoire. Ce document stratégique a fait l'objet d'une adoption par le conseil métropolitain le 16 novembre 2023.

Un premier diagnostic a permis de mieux appréhender les flux économiques et de matière entre le territoire et les territoires extérieurs, de mesurer l'empreinte environnementale par filière et d'identifier **4 secteurs à adresser en priorité : équipements électriques et électroniques / produits manufacturés ; équipements de transport ; BTP et alimentation / biomasse.**

A travers 3 grands axes d'action, la feuille de route vise ainsi à **passer d'une empreinte déchets d'environ 13,5 tonnes par an par habitant aujourd'hui à 5 à 6 tonnes par an d'ici 2050**, niveau jugé soutenable par les scientifiques.

	Développer une économie plus sobre	Relocaliser	Réduire la production de déchets et améliorer leur valorisation
2030	Améliorer de 30% l'efficacité matière de l'économie du territoire	Passer de 48 % à 53% de la demande locale satisfaite par la production locale	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les déchets ménagers / hab. de 12% - Instaurer un pilotage local de la baisse des déchets d'activité économique et du BTP
2050	Diviser par 2 l'empreinte matière du territoire	Tendre à satisfaire la demande locale par au moins 60% de production locale	<ul style="list-style-type: none"> -Découpler la production de déchets et l'activité économique - Améliorer la valorisation des déchets

Ces grandes orientations sont déclinées dans **un plan d'actions et d'objectifs par filière** qui fera l'objet de discussions et d'échanges avec les acteurs du territoire au premier semestre 2024.

L'objectif est de parvenir à la co-construction et à la signature d'une charte formalisant les engagements des différentes parties prenantes en vue de la mise en œuvre de la feuille de route.

Budgets annexes

I. Transports urbains

A. Exploitation

en M€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Dépense	191,7	200,3	8,6	4,5%
Charges à caractère général	178,7	188,1	9,5	5,3%
<i>Dont forfait de charges exploitation du réseau</i>	<i>172,7</i>	<i>183,6</i>	<i>11,0</i>	<i>6,3%</i>
Charges financières	7,6	7,7	0,1	1,1%
Autres charges de gestion courante	5,1	4,2	-0,9	-17,9%
Autres	0,3	0,3	0,0	0,0%
Recette	234,2	241,8	7,6	3,2%
Versement mobilité	131,6	142,1	10,5	8,0%
Billettique	51,6	53,7	2,1	4,1%
Subventions d'exploitation	49,3	44,3	-5,0	-10,1%
Autres	1,7	1,6	0,0	-1,5%

En 2024, la section d'exploitation voit plusieurs évolutions notables :

- **Une forte hausse du forfait de charge (+11 M€)** versé au délégataire, Keolis Rennes, qui s'élève à 183,6M€ contre 172,65M€ au BP 2023, du fait de la révision indiciaire du contrat. La hausse par rapport au budgété 2023 est de 6,3 M€ (Décision modificative de +4,6 M€ en 2023), soit +3,6% entre 2023 et 2024 ;
- **Une baisse des dépenses d'études et de recherches (-1,6 M€)** en raison notamment de la fin de l'enquête Origine Destination initiée en 2022 ;
- **Une évolution dynamique du Versement Mobilité (+10,5 M€)** en lien avec la dynamique de l'emploi du territoire ;
- **Une progression de 2,1 M€, soit +4,1%, des recettes de billettique par rapport aux prévisions du BP 2023**, pour atteindre 53,7 M€.

Au regard des prévisions, **la subvention du budget principal est proposée en 2024 à 40 M€, en baisse de 5 M€** par rapport au BP 2023, conformément à la trajectoire financière du budget annexe. Pour rappel, en 2023, la participation versée a été de 33 M€ (45 M€ prévus initialement au BP) et réduite de 12 M€ dans le cadre des décisions modificatives suite à la reprise des excédents et à l'attribution d'une aide exceptionnelle de l'Etat aux autorités organisatrices de transports pour faire face à la hausse des prix de l'énergie).

B. Investissement

en M€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Dépense	108,0	158,5	50,5	46,8%
Dépenses d'équipement	91,985	142,3	50,4	54,8%
Remboursement emprunts	16,0	16,2	0,2	1,1%
Recette	55,0	106,3	51,3	93,3%
Subventions d'investissement	30,6	22,6	-8,0	-26,1%
Emprunts	24,3	83,6	59,3	243,7%

hors réintégrations liées aux mandats de construction de la ligne b et d'augmentation de la capacité de la ligne a

Les dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette, s'élèvent à 142 M€ au budget 2024, soit +50 M€ par rapport au budget 2023.

Cette évolution à la hausse est à mettre en lien avec :

- L'échéancier prévisionnel des paiements des soldes de travaux pour la ligne b du métro de 47,4 M€ ;
- Le projet en cours d'extension de la capacité de la ligne a pour 20,1 M€, en hausse de 9,4 M€ du fait de l'acquisition de nouvelles rames et du début des travaux de la phase 2 en 2024 ;
- La poursuite du programme d'acquisition de bus électriques sur la période 2020 - 2024 (tranche 1) pour un budget de 25,2 M€ prévus en 2024 (objectif : 75 bus pour en circulation fin 2024) ;
- Le projet de dépôt de bus sur le secteur Baud-Chardonnet : 6,3 M€ étaient consacrés en 2024 à la maîtrise d'œuvre de l'élaboration des marchés de travaux. Le début des travaux est prévu à compter de 2024 ;
- Les autres projets de développement du patrimoine mobilier et immobilier (18,6 M€) concernent aussi bien le déploiement des IRBE et IRVE (infrastructures de recharge pour bus et véhicules électriques) que les stations de métro ou les garages-ateliers métro ;
- Les prévisions de dépenses du programme de développement de la mobilité et des systèmes d'information et de communication s'élèvent à 13,4 M€ et couvrent la cyber-sécurité, des mises à jours et évolutions logicielles, et le développement d'un outil d'aide à la décision pour l'affectation des bus en temps réel.

Autorisations de programmes (en M€)	BP 2023	BP 2024	Montant AP	Reste à financer après 2024
AP projets				
Construire la ligne b du métro	34,3	47,4	288,4	16,6
Acquisitions de bus électriques (tranche 1)	17,4	25,2	61,6	8,6
Augmenter la capacité de la ligne A - Phase 2	9,3	20,1	118,9	52,4
Dépôt de bus Baud Chardonnet	2,9	6,2	36,4	23,8
AP millésimées				
Développer le patrimoine mobilier et immobilier	15,5	18,6	70,7	12,4
Mobilité et systèmes d'information communication	5,9	13,4	38,7	13,3
Parc et matériels roulants	2,7	6,9	17,0	5,9
Gérer les obsolescences de la ligne A	3,8	4,3	17,2	2,5
Aménager des voiries en faveur des bus	0,2	0,1	0,8	0,0
Mettre en œuvre la délégation STAR/HANDISTAR	0,0	0,0	0,2	0,0
Total	91,98	142,35	649,72	135,5

Les recettes d'investissement hors emprunt, estimées à 22 M€, sont composées des soldes de subventions de la Région et de la Caisse des Dépôts et Consignations obtenues dans le cadre de la construction de la ligne b (22,6 M€).

Le montant de l'emprunt à mobiliser (83,6M€) sera ajusté en cours d'année 2024 en fonction des besoins constatés et de l'exécution des projets.

II. Élimination et valorisation des déchets

Le retard pris par les travaux de restructuration de l'usine de valorisation énergétique (UVE) située dans le quartier Villejean à Rennes, du fait d'aléa techniques, entraîne une prolongation des coûts liés au détournement des déchets et une perte de recettes sur le budget annexe Élimination et valorisation des déchets en 2024.

L'inflation impacte également de façon importante le niveau de dépenses, notamment sur les combustibles et les carburants, mais aussi sur les matériaux et la main-d'œuvre. Le budget est également impacté en recettes par une très forte baisse des prix de valorisation matière des déchets. Les transitions nécessaires pour le traitement des bio déchets et le réemploi nécessitent par ailleurs un accompagnement fort des usagers du service pour permettre les changements de comportement.

Pour faire face à ces évolutions de dépenses et assurer l'équilibre du budget, une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est prévue en 2024.

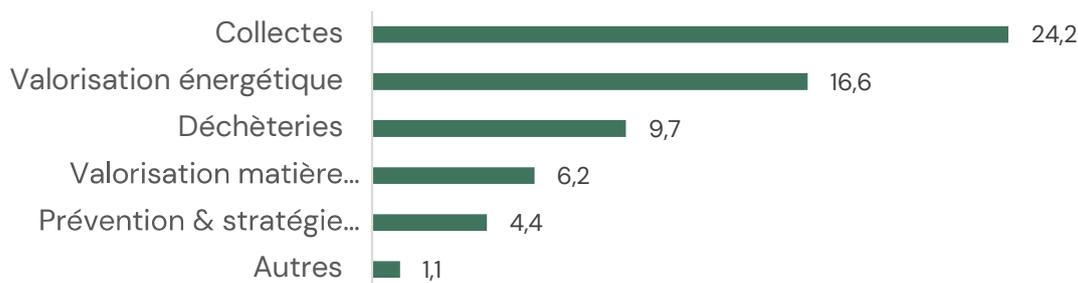
A. Fonctionnement

En M€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Dépense	64,3	71,3	7,0	11%
Charges à caractère général	58,1	62,0	4,0	7%
Charges de personnel et frais assimilés	3,7	3,9	0,2	6%
Autres charges de gestion courante	0,2	0,2	0,1	40%
Charges financières	2,4	5,1	2,7	116%
Recette	60,9	75,1	14,2	23%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	6,3	3,9	-2,3	-37%
Impositions directes	47,9	65,2	17,3	36%
Dotations et participations	5,9	5,8	0,0	-1%
Autres produits de gestion courante	0,8	0,1	-0,7	-90%
Atténuations de charges	0,1	0,1	0,0	0%

Dépenses réelles de fonctionnement : + 7 M€

- **Charges à caractère général :**
 - **Coûts de détournement des déchets** pendant la fermeture de l'UVE : +4 M€
 - **Accompagnement du développement des changements de pratiques** des usagers dans le cadre de l'évolution de la réglementation sur la gestion par les usagers des bio déchets et de la collecte (compostage, gestion des déchets végétaux) ;
 - **Développement du réemploi.**
- **Charges financières :** +2,7 M€ pour les intérêts de l'emprunt contracté pour l'UVE.

Répartition des dépenses de fonctionnement (en M€)



Recettes réelles de fonctionnement +14,2 M€ :

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** : +17,3 M€ liés à l'augmentation de la TEOM et à la progression des bases auxquelles il s'applique ;
- **Produit des services** : -2,3 M€ liés essentiellement aux prix de revente des matières et, dans une moindre mesure, à la baisse du produit de la redevance spéciale (14 mois perçus en 2023) ;
- **Autres produits de gestion courante** : -0,7 M€ en grande partie liés à l'absence de redevance d'utilisation de l'UVE pendant les travaux.

B. Investissement

En M€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Dépense	59,4	41,9	-17,5	-29%
Dépenses d'équipement	59,3	38,9	-20,4	-34%
Emprunts et dettes assimilées	0,1	3,0	2,9	/
Recette	54,1	38,1	-16,0	-30%
Dotations, fonds divers et réserves	11,6	6,0	-5,6	-48%
Subventions d'investissement	0,0	2,1	2,1	16454%
Emprunts et dettes assimilées	42,5	30,0	-12,4	-29%

Dépenses réelles d'investissement à hauteur de 41,9 M€ dont :

- 83 % de dépenses d'équipement qui portent, au 3/4, sur les travaux de l'UVE ;
- 17 % consacrés à l'amortissement de l'emprunt mobilisé pour financer l'UVE.

Principales autorisations de programmes (en M€)	BP 2023	BP 2024	Montant AP	Reste à financer après 2024
AP projets				
Réhabilitation UVE	48,9	28,9	161,2	
AP millésimées				
Collectes	5,7	6,5	18,9	1,1
Déchèteries	3,3	2,4	7,1	0,4
Prévention & stratégie	0,9	0,7	2,1	0,1

Principales autorisations de programme (AP) :

- **Restructuration de l'UVE** : l'AP est réévaluée à 161,2 M€ pour tenir compte des indices de révision des travaux et de l'avancement d'exécution du marché ;

- **Collectes** (6,5 M€ en 2024, soit 65 % des dépenses hors dette et UVE) : 57 % des crédits concernent la fourniture de bacs individuels dont ceux consacrés aux bio-déchets, 29 % les bornes d'apport volontaire, et 12 % la base technique de Montgermont (rénovation et extension).
- **Déchèteries** (2,4 M€ en 2024, soit 25 % des dépenses hors dette et UVE) : maintien en conditions opérationnelles de l'ensemble des déchèteries du territoire, avec près d'un quart des dépenses liées au changement de système d'information et au contrôle d'accès en 2024 ;
- **Prévention et stratégie déchets** (0,7 M€ en 2024, soit 7 % des dépenses hors dette et UVE) : ensemble des actions de communication et d'incitation au changement de comportements. En 2024, 85 % des dépenses concernent le compostage et 11% le réemploi (expérimentation d'une plateforme logistique).

Recettes réelles d'investissement 38,1 M€ dont :

- **Mobilisation de l'emprunt** : 30 M€ ;
- **Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** : 6 M€ ;
- **Subventions, pour l'essentiel destinées au financement de l'UVE** : 2,1 M €.

III. Assainissement

La compétence assainissement est depuis le 1er janvier 2023 retracée dans un unique budget dénommé "Assainissement" quel que soit le mode de gestion retenu (concession ou régie).

Au 1er janvier 2024, le périmètre de gestion de l'assainissement collectif en régie s'élargit une nouvelle fois avec le passage de Betton, Chevaigné, La Chapelle des Fougeretz-Montgermont et Saint-Grégoire à ce mode de gestion. Seules les communes de La Chapelle-Thouarault, l'Hermitage, Mordelles et Rennes Nord continuent à gérer cette compétence par l'intermédiaire d'une délégation de service public.

A. Exploitation

En M€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Dépense	36,4	27,9	-8,4	-23,2%
Charges à caractère général	25,9	17,4	-8,4	-32,6%
Charges de personnel et frais assimilés	8,3	8,1	-0,2	-2,4%
Charges financières	1,6	1,7	0,1	6,7%
Autres	0,6	0,7	0,1	15,9%
Recette	29,0	33,7	4,7	16,3%
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	28,9	33,3	4,4	15,3%
<i>Dont redevances assainissement</i>	24,4	27,7	3,3	13,6%
Autres	0,1	0,5	0,3	210,9%

Les dépenses d'exploitation sont prévues à hauteur de 27,9 M€, en diminution de 8,4 M€, soit -23,2% par rapport à 2023. Cette évolution est justifiée par :

- Le coût de l'énergie (5,580 M€), en diminution suite à la baisse des prix de l'électricité et aux efforts d'économie d'énergie ;
- La sous-traitance (1,475 M€) qui baisse du fait de la fin de contrat d'un marché d'exploitation conclu pour le Sud et le Nord-ouest de la métropole ;

Les autres dépenses d'exploitation 2024 concernent essentiellement :

- Les charges de personnel (8 M€), relativement stables par rapport à 2023 et qui représentent 29 % des dépenses d'exploitation ;
- Les produits de traitement et de réactifs (1,708 M€) ;
- La maintenance des installations (1,575 M€) ;
- Les fournitures d'entretien et de petits équipements (1,479 M€) ;
- La réalisation d'études diverses (1,074 M€) ;
- Les frais financiers (1,7 M€) correspondant aux intérêts de la dette, qui progressent de 6,7% en lien avec l'évolution de l'encours et la hausse des taux d'intérêts.

Les recettes d'exploitation s'établissent à 33,7 M€, soit +16,3 % par rapport à 2023 du fait de :

- L'augmentation des recettes de redevances payées par les abonnés du service assainissement collectif (27,715 M€) et non collectif (0,270 M€). Cette évolution est due à :
 - o L'évolution des tarifs de la redevance d'assainissement collectif ;
 - o À la fin des contrats de délégation de service public et au transfert des recettes du délégataire vers Rennes Métropole.
- Le remboursement du service de traitement eaux pluviales par le budget principal de Rennes Métropole (3,6 M€), en hausse de + 1,2 M€ compte tenu de la forte évolution des dépenses réelles du budget assainissement collectif qui constituent la base de calcul ;
- La participation pour l'assainissement collectif – PFAC : 1,26 M€ ;
- Les produits exceptionnels (0,231 M€), soit +0,23 M€ du fait de la régularisation de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité au titre de 2021.

B. Investissement

En M€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Dépense	38,1	42,8	4,8	12,6%
Dépenses d'équipement	32,7	36,8	4,1	12,6%
Emprunts et dettes assimilées	5,3	6,0	0,7	12,5%
Autres	0,1	0,1	0,0	0,0%
Recette	21,7	37,1	15,3	70,6%
Dotations, fonds divers et réserves	3,0	3,6	0,6	20,0%
Subventions d'investissement	3,6	2,2	-1,4	-39,0%
Immobilisations corporelles et financières	2,7	1,8	-0,8	-31,4%
Emprunts et dettes assimilées	12,4	29,4	17,0	137,0%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 42,8 M€ en 2024, en augmentation de 12,6 % (4,786 M€) par rapport au BP 2023. Le détail des autorisations de programme (AP) d'un montant de 184,4 M€ pour le budget assainissement, est le suivant :

Autorisations de programmes (en M€)	BP 2023	BP 2024	Total AP	Reste à financer après 2024
AP projets				
ZAC Brasserie bassin parking	0,7	3,3	6,2	2,3
Station d'épuration Cintré	1,7	2,7	4,2	1,1
Station d'épuration Brécé	2,5	2,5	5,0	2,1
Station d'épuration Romillé	2,3	1,7	3,4	0,5
Station d'épuration Bruz	0,9	0,7	84,1	82,7
Raccordement EU Via Silva	0,5	0,3	8,8	8,0
Station épuration Bécherel	0,1	0,1	3,1	2,9
Autres AP projets	0,1	0,0	2,5	0,0
AP millésimées				
Maintenance des réseaux de collecte	14,2	14,1	37,9	2,6
Maintenance des ouvrages de traitement	6,2	6,5	18,3	1,8
Exploiter le système d'assainissement	0,7	1,8	2,8	0,0
Etudes et recherches	1,2	1,6	3,8	0,6
Autres AP millésimées	1,6	1,5	4,3	0,8
Total	32,7	36,8	184,4	105,3

Les dépenses d'équipement 2024 s'élèvent à 36,783 M€ et concernent essentiellement les programmes suivants :

- **L'aménagement et la maintenance des réseaux de collecte (17,688 M€)** dont :
 - o les travaux de renouvellement, de réhabilitation et de pompage des réseaux d'eaux usées ;
 - o le bassin tampon de la ZAC brasserie St-Héliier.
- **L'aménagement et la maintenance des ouvrages de traitement (14,167 M€)** avec notamment :
 - o la réalisation des stations d'épuration de Cintré (2,680 M€), de Brécé (2,494M€), de Romillé (1,730 M€) et de Bruz (0,704 M€) ;
 - o le renouvellement des membranes de la station de Betton, de trois passerelles de la station de Cesson-Sévigné et de plusieurs cuves de réactifs ;
 - o le déploiement du photovoltaïque et des travaux d'optimisation énergétique ;
 - o la poursuite de la réalisation des modulaires à Pacé et à St-Erblon et des moteurs pont Brosse.
- **La réalisation d'études (1,597 M€)**, essentiellement pour les schémas directeurs ;
- **L'exploitation du système d'assainissement (1,831 M€)** avec la connexion au réseau FOR ;
- **L'acquisition de véhicules et engins techniques (0,863 M€).**

Les recettes d'investissement chiffrées à 37,054 M€ sont en augmentation de 70% (+15,341 M€) par rapport à 2023. Cette évolution est essentiellement due au niveau du recours prévisionnel à l'emprunt (29,4 M€). Les autres recettes se répartissent entre :

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 3,6 M€ ;
- Les subventions à percevoir de l'Agence de l'Eau pour 2,215 M€, essentiellement pour le raccordement eaux usées Cesson Via Silva (1,5 M€), le schéma directeur des eaux usées (0,127 M€) et les stations d'épuration de Cintré et de Brécé (0,408 M€ au global).
- Le remboursement des dépenses de traitement des eaux pluviales (1,741 M€) par le budget principal de Rennes Métropole.

IV. Réseaux de chaleur

Le budget annexe Réseaux de chaleur concerne les réseaux de Rennes (réseau Nord-Est et réseau Sud), de Vezin-le-Coquet et de Chartres-de-Bretagne, et les futurs réseaux de Le Rheu et de Pacé. Les réseaux de Rennes et Vezin-le-Coquet sont concédés.

L'exercice 2024 est marqué par une dépense exceptionnelle sur le réseau Nord-Est pour compenser l'absence de production de chaleur de l'usine de valorisation énergétique (UVE) pendant les travaux de restructuration. Une subvention exceptionnelle du budget principal est nécessaire pour assurer l'équilibre du budget.

Par ailleurs, l'exercice 2024 est marqué par le démarrage des travaux du nouveau réseau de Le Rheu.

A. Exploitation

En M€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Dépense	1,5	6,4	4,8	314%
Charges à caractère général	0,5	0,4	-0,1	-15%
Charges de personnel et frais assimilés	0,7	0,7	0,0	0%
Autres charges de gestion courante	0,0	0,0	0,0	-8%
Charges financières	0,2	0,2	0,0	-22%
Charges exceptionnelles	0,2	5,1	5,0	3059%
Recette	4,0	7,4	3,5	88%
Ventes prestations de services, marchandises	2,8	3,0	0,2	6%
Subventions d'exploitation		2,0	2,0	/
Autres produits de gestion courante	1,0	2,2	1,2	119%
Produits exceptionnels	0,1	0,2	0,1	100%

Dépenses réelles d'exploitation +4,8 M€ :

- **Dépenses exceptionnelles** : +5 M€ de compensation du surcoût supporté par le concessionnaire du réseau Nord-Est dû à l'usage de gaz pour produire la chaleur en remplacement de celle fournie par l'UVE, en arrêt pour travaux. CE surcoût se traduit par un déséquilibre de 2 M€ sur le budget annexe.
- **Charges à caractère général** : -0,1 M€.

Recettes réelles d'exploitation +3,5 M€ :

- **Dotation du budget principal de 2 M€** pour permettre l'équilibre du budget affecté par les dépenses exceptionnelles de gaz ;
- **Autres produits de gestion courante** : +1,2 M€ liés à la reprise du contrat de concession du réseau Sud (reprise de la valeur comptable des travaux de cogénération et redevance d'exploitation) ;
- **Vente de chaleur et droits de raccordement** : +0,2 M€ (droits de raccordement en hausse, vente de chaleur en baisse) ;
- **Produits exceptionnels** : +0,1 M€ attendu de la Ville de Rennes en tant qu'aménageur pour une antenne du réseau Nord-Est (neutre au budget car également inscrit en dépenses).

B. Investissement

En M€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Dépense	2,9	6,7	3,9	135%
Dépenses d'équipement	1,6	5,4	3,8	232%
Emprunts et dettes assimilées	1,0	1,0	0,0	1%
Autres immobilisations financières	0,2	0,3	0,1	25%
Recette	0,4	5,7	5,2	/
Subventions d'investissement	0,4	0,7	0,3	63%
Emprunts et dettes assimilées		4,9	4,9	/

Dépenses réelles d'investissement : 6,7 M€ dont 5,4 M€ de dépenses d'équipement. Les principales autorisations de programme (AP) portent sur :

- **Le réseau de Le Rheu** : 2,6 M€ en 2024, soit 48 % des dépenses pour réaliser le nouveau réseau de chaleur urbain ;
- **Le réseau Sud** : 1,7 M€ en 2024, soit 39 % des dépenses d'extension du réseau.

Principales autorisations de programmes (en M€)	BP 2023	BP 2024	Montant AP	Reste à financer après 2024
AP projets				
Travaux réseau Le Rheu	0,1	2,6	6,4	3,7
AP millésimées				
Travaux réseau sud	0,4	2,1	3,6	0,3
Travaux réseau Vezin	0,0	0,4	0,6	0,2
Travaux réseau Chartres	0,1	0,2	0,4	0,0

Recettes réelles d'investissement : 5,7 M€ dont des subventions de la part de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour le développement des réseaux.

V. Centre des congrès

A. Exploitation

en M€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Dépense	6,7	6,5	- 0,2	-2,6%
Charges à caractère général	6,7	6,5	- 0,2	-2,6%
Recette	6,8	6,3	- 0,4	-6,5%
Ventes de prestations de services	4,7	4,7	0,0	0,4%
Produits exceptionnels	2,1	1,6	- 0,5	-22,4%

L'exploitation du Centre des congrès est confiée à la SPL Destination Rennes. En 2024, **les dépenses s'établissent à 6,5 M€** en lien avec la rémunération de l'exploitant conformément au compte d'exploitation prévisionnel 2024 annexé au contrat de DSP avec Destination Rennes.

Les **recettes d'exploitation** sont constituées des produits des prestations commercialisées, lesquels sont estimés en 2024 à **4,723 M€**.

Compte tenu de ces prévisions et après impact des opérations comptables d'amortissements, le **déficit d'exploitation 2024 est budgété au même niveau qu'en 2023, soit 1,6 M€, et est couvert par une participation de ce montant inscrite au budget principal** (produits exceptionnels au budget annexe).

B. Investissement

en M€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
Dépense	1,6	1,3	-0,3	-18,7%
Immobilisations corporelles	0,2	-	-0,2	-100,0%
Immobilisations en cours	1,4	1,3	-0,1	-7,9%
Immobilisations incorporelles		0,0	0,0	
Recette	1,5	1,5	-0,0	-2,5%
Subventions d'investissement	1,5	1,5	-0,0	-2,5%

Les dépenses d'investissement (1,3 M€) intègrent :

- Les soldes du marché de construction de l'équipement pour 1,2 M€, lesquels sont versés au rythme des levées de retenues de garantie de parfait achèvement ;
- Une provision pour maintenance de l'équipement à la charge du propriétaire, prévue à hauteur de 0,12 M€.

Le besoin de financement des investissements portés par le budget annexe Centre des Congrès ainsi que l'impact des opérations comptables (dont les amortissements) est

couvert par une subvention d'équipement du budget principal estimée au stade du BP 2024 à 1,5 M€.

VI. Zones d'aménagement métropolitaines

À compter du BP 2024, Rennes Métropole gèrera en régie directe 7 Zones d'Activités Économiques (ZAE) dont la nouvelle ZAE « Portes de Tizé ». Cette ZAC est intégrée dans le budget annexe "ZAE métropolitaines" destiné à porter l'ensemble des crédits des ZAC métropolitaines se clôturant après 2025.

La ZAC La Forge St Gilles se clôturera en 2024.

en M € Section de fonctionnement	Dépense			Recette		
	BP 2023	BP 2024	évol	BP 2023	BP 2024	évol
ZAC LA FORGE SAINT GILLES	0,1	0,0	- 0,1	0,3	0,1	-0,1
ZAE GEV ACTIV 2 GEVEZE	0,0	0,2	0,1	0,3	0,0	-0,2
ZAE JOVAL ACIGNE	0,2	0,2	- 0,0	0,4	0,5	0,1
ZAE LES RIGNES BETTON	0,6	0,5	- 0,1	0,7	0,5	-0,2
ZAE MARGAT L'HERMITAGE	1,1	0,5	- 0,6	-	0,4	0,4
ZAE METROPOLITAINES*	1,6	3,5	1,9	0,0	-	0,0
Total général	3,6	4,9	1,3	1,7	1,6	-0,1

*le Hil3 et Portes de Tizé

Les **dépenses des budgets annexes de ZAE s'élèvent à 4,9 M€ en 2024** portées pour 71% par la ZAC Le Hil3. Ces dépenses recouvrent:

- **des travaux d'aménagement et de viabilisation des lots** (dont 3,085 M€ pour la ZAC le Hil3, 0,5 M€ pour Margat et les Rignés) pour près de 90% des dépenses ;
- **des études** (poursuite des études opérationnelles pour Porte de Tizé et des études environnementales pour le Hil 3) ;
- **des acquisitions de terrain ;**
- **des frais accessoires et de taxes foncières.**

Les **recettes de fonctionnement** sont exclusivement constituées des ventes de terrains aménagés.

VII. Crématorium et production d'énergie photovoltaïque

En K€	BP 2023	BP 2024	Évolution	
CREMATORIUM				
Fonctionnement				
Dépense	39,5	49,6	10,1	26%
Recette	322,0	395,0	73,0	23%
Investissement				
Dépense	444,0	1 693,0	1 249,0	281%
Recette	161,5	1 347,6	1 186,1	734%
PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE				
Fonctionnement				
Dépense	4,51	4,91	0,4	8,90%
Recette	25	25	-	0%
Investissement				
Dépense	20,49	20,09	-0,4	-10%

A. Crématorium

L'exploitation du crématorium s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent, avec quelques ajustements à la baisse. Cependant, le paiement des intérêts de la dette représente 16 K€ contre 3 K€ au BP 2023, ce qui explique l'augmentation de 10 K€ des dépenses réelles de fonctionnement.

La hausse des recettes de redevance d'exploitation à percevoir du délégataire (+73 K€) confirme l'accroissement de l'activité.

Une AP projet de 3,956 M€ a été créée en 2021 pour les travaux d'extension du site. Les études préalables étant terminées, les travaux démarreront en 2024 pour un montant de 1,565 M€.

Pour financer ces travaux, il est prévu d'avoir recourt à l'emprunt à hauteur de 1,347 M€.

B. Production d'énergie photovoltaïque

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 4,910 K€ et sont constituées principalement :

- Des frais d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité pour le fonctionnement des installations photovoltaïques (2 K€) ;
- Des dépenses relatives à un marché de nettoyage des panneaux photovoltaïques (2,2 K€).

Les recettes d'exploitation liées à la vente d'énergie sont stables à hauteur de 25 K€, conformément au contrat.

Les dépenses d'investissement comprennent notamment 6 K€ dédiés aux remplacements d'onduleurs.